

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL
2023-08-14

PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal au 160 de la rue Principale, le lundi 14 août 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Isabelle Thibeault, conseillère
Charline Simard, conseillère
MM. Nick St-Pierre, conseiller
Guillaume Painchaud, conseiller

Sont absents : Mme Édith Pouliot, conseillère
M. Tommy Laliberté, conseiller

Assiste également à la séance : la directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de juillet 2023
 - 5.2 Rapport des revenus de juillet 2023
 - 5.3 Abrogation de résolution n° 22-205 visant à constituer un comité d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
 - 5.4 Horti-Plus – Autorisation du paiement d'une facture
 - 5.5 Autorisation du paiement de la facture pour la sécurité du Camping lors du Festival de la gourgame
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORTS**
 - 7.1 Déneigement des trottoirs et des stationnements des bâtiments municipaux – Autorisation de négocier de gré à gré

- 7.2 Déneigement du stationnement de l'Association des sportifs – Autorisation de négocier de gré à gré
- 7.3 Plans et devis pour des travaux rue Industrielle Nord – Autorisation de procéder par appel d'offres
- 7.4 PAPNM – Demande de subvention
- 7.5 MTQ – Accord d'une aide financière dans le cadre du PAVL-PPA
- 7.6 SAAQ – Octroi d'une aide financière
- 7.7 MTQ – Accord d'une aide financière dans le cadre du PAVL-Volet entretien
- 8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 Programme Nouveaux horizons pour les aînés – Demande de subvention pour l'ajout d'éclairage au Camping municipal
- 10. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de juillet 2023
 - 10.2 CPTAQ – Demande d'aliénation à la zone agricole pour le lot 5 156 890 route Pronovost
- 11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Programme AFIRSPA – Présentation d'un projet pour la réfection de la piscine municipale
 - 11.2 Programme d'emplois verts de l'ACPL – Acceptation d'une demande de subvention
 - 11.3 Bâtiment de service de la patinoire – Acceptation de l'offre et octroi du contrat pour la dalle de béton
 - 11.4 Bâtiment de service de la patinoire – Acceptation de la soumission et octroi du contrat pour la fourniture et l'installation des composantes électriques
- 12. **DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 12.1 Demande de dons ou commandites pour août 2023
- 13. **RÉSOLUTIONS**
 - 13.1 Festival de la gourgane – Motion de félicitations
 - 13.2 Opération Gareautrain – Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
- 14. **INVITATIONS**
- 15. **CORRESPONDANCE**
- 16. **SUIVI DES COMITÉS**
- 17. **AUTRES SUJETS**
- 18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

23-166

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

23-167

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

23-168

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que présenté aux membres du conseil.

5. **ADMINISTRATION**

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **371 672,59 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

23-169

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité de vérification des comptes, constitué du maire et d'une conseillère ou d'un conseiller, a vérifié les listes des comptes à payer et des comptes payés avant la présentation de celles-ci à l'assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de juillet, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	112 293,77 \$
Comptes payés	184 144,94 \$
Salaires nets de juillet 2023 et REER	75 233,88 \$
Total :	371 672,59 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JUILLET 2023

Le rapport des revenus pour le mois de juillet 2023, d'une somme de **414 050,88 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

23-170

5.3 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION N° 22-205 VISANT À CONSTITUER UN COMITÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (projet de loi n° 64) a été sanctionnée le 22 septembre 2021;

ATTENDU QUE cette loi modernisait l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels prévu dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, notamment par l'obligation de constituer un comité afin d'encadrer la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la loi, sanctionnée en septembre 2021 par l'Assemblée nationale, comporte des dispositions ayant pour effet d'assujettir les organismes municipaux à certaines règles en la matière;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2022 était l'une des dates à retenir pour la mise en œuvre de certaines obligations à la suite de l'adoption du projet de loi n° 64;

ATTENDU QU'afin de respecter les nouvelles dispositions législatives, le conseil de la municipalité a adopté la résolution n° 22-205;

ATTENDU QUE le Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, en vigueur depuis le 1^{er} juin dernier, soustrait les organismes municipaux de 50 salariés et moins de cette obligation de constituer un comité;

ATTENDU QUE la Municipalité a moins de 50 salariés à son emploi;

ATTENDU QU'il est plus que souhaitable d'abroger la résolution n° 22-205 afin de diminuer la lourdeur administrative en cette matière, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel abroge la résolution n° 22-205 intitulée « Création d'un comité d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels ».

23-171

5.4 HORTI-PLUS – AUTORISATION DU PAIEMENT D'UNE FACTURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une aide financière pour la réalisation d'un projet à caractère touristique dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'entreprise Horti-Plus afin de procéder à la plantation d'arbres et d'arbustes au Camping municipal afin de hausser le niveau de qualité de l'hébergement offert par ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se déclare satisfaite des travaux réalisés et qu'ils sont conformes à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture numéro 122070 d'une somme de 15 110,26 \$ taxes incluses, à l'entreprise Horti-Plus pour la plantation d'arbres et d'arbustes au Camping municipal.

23-172

5.5 AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LA SÉCURITÉ DU CAMPING LORS DU FESTIVAL DE LA GOURGANE

CONSIDÉRANT la quantité importante de personnes qui assistent au Festival de la gourgane chaque année et le fait que le site du Festival soit situé à proximité du Camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable du Camping municipal et de la sécurité de ses occupants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture numéro 1409 d'une somme de 4 269,45 \$ taxes incluses, à l'entreprise Groupe Canadien de Sécurité Privée inc. pour assurer la sécurité du Camping municipal lors du Festival de la gourgane.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORTS

23-173

7.1 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement des trottoirs et des stationnements des bâtiments municipaux est renouvelable chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général adjoint aux travaux publics à négocier de gré à gré avec une entreprise de la municipalité relativement au déneigement des trottoirs et des stationnements des bâtiments municipaux pour la saison hivernale 2023-2024.

23-174

7.2 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS – AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement du stationnement de l'Association des sportifs est renouvelable chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général adjoint aux travaux publics à négocier de gré à gré avec une entreprise de la municipalité relativement au déneigement du stationnement de l'Association des sportifs pour la saison hivernale 2023-2024.

23-175

**7.3 PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX RUE INDUSTRIELLE NORD –
AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de la rue Industrielle Nord est en très mauvais état;

CONSIDÉRANT les problèmes éprouvés par les citoyens de la rue Industrielle Nord lors de pluies abondantes qui se font de plus en plus fréquentes;

CONSIDÉRANT QUE la réfection des infrastructures de la rue Industrielle Nord est prévue au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général adjoint aux travaux publics à procéder par appel d'offres sur invitation pour les plans et devis des travaux de réfection des infrastructures de la rue Industrielle Nord.

23-176

**7.4 PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAUX
(PAPNM) – DEMANDE DE SUBVENTION**

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du PAPNM et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

ATTENDU QUE le projet à réaliser est effectué en conformité avec la *Loi sur la sécurité ferroviaire* ou la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé*;

ATTENDU QUE les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

- l'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);
- la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Stéphanie Marceau, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

7.5 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – ACCORD D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE–VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PAVL–PPA-CE)

Le ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale–Volet projets particuliers d'amélioration, accorde à la Municipalité une aide financière maximale de vingt mille dollars (20 000 \$), échelonnée sur trois années budgétaires, pour les travaux d'amélioration au Grand Rang Sud, route Pronovost, au 1^{er} et au 5^e Rang.

7.6 SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

La Société de l'assurance automobile du Québec contribue, à titre de partenaire, au financement du projet de la Municipalité « Sensibilisation des automobilistes afin de réduire la vitesse » et accorde un montant de deux mille cinq cent vingt dollars (2 520 \$).

7.7 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – ACCORD D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL)–VOLET ENTRETIEN

Le ministère des Transports du Québec accorde à la Municipalité une aide financière maximale de cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze dollars (134 791 \$) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale–Volet entretien.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

23-177

9.1 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AJOUT D'ÉCLAIRAGE AU CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les aînés, lors de l'élaboration de la *Politique familles, aînés et saines habitudes de vie 2020-2024*, ont demandé l'installation d'éclairage supplémentaire sur le sentier principal du Camping municipal afin de rendre plus sécuritaire le trajet de marche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, qui permettrait d'ajouter de l'éclairage le long du parcours de marche situé au Camping municipal d'Albanel.

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JUILLET 2023

Le maire fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juillet 2023, soit :

Permis			
Type	Nombre	Valeur	Montant
Permis			
Approvisionnement en eau potable	1	5 000 \$	25 \$
Construction bâtiment principal	1	350 000 \$	50 \$
Construction bâtiment secondaire	3	48 000 \$	30 \$
Déblais, remblais, préparation terrain	2	1 380 000 \$	1 411,25 \$
Installation septique	1	5 000 \$	25 \$
Rénovation résidentielle	4	42 000 \$	100 \$
TOTAL	12	1 830 000 \$	1 641,25 \$

23-178

10.2 COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D’ALIÉNATION À LA ZONE AGRICOLE POUR LE LOT 5 156 890 ROUTE PRONOVOST

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martial Hudon et madame Manon Girard ont présenté, le 20 juillet 2023, une demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à aliéner une partie du lot 5 156 890 du cadastre du Québec, situé sur la route Pronovost, d’une superficie de 6 340,6 mètres carrés (0,63 ha), afin de la vendre à monsieur Harold Gagnon et madame Chantale Grenier résidants au 222, route 169;

CONSIDÉRANT QUE la portion de terrain visée par l’aliénation est une portion en zone d’agriculture en dévitalisation et sera utilisée à des fins agricoles soit, afin d’aménager des sentiers pour pratiquer l’équitation et y promener le cheval de madame Grenier situé sur le lot adjacent (5 156 891) au 228, route 169;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n’a pas de répercussion sur le potentiel agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d’aménagement, au plan d’urbanisme et au règlement d’urbanisme en matière de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel appui la demande des requérants auprès de la CPTAQ visant l’aliénation d’une partie du lot 5 156 890 du cadastre du Québec, d’une superficie de 6 340,6 mètres carrés (0,63 ha), afin de la vendre à monsieur Harold Gagnon et madame Chantale Grenier, résidants au 222, route 169.

11. LOISIRS ET CULTURE

23-179

11.1 PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (AFIRSPA) – PRÉSENTATION D’UN PROJET POUR LA RÉFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale est un actif très important pour la municipalité en raison de l’achalandage élevé durant la période estivale (citoyens d’Albanel, citoyens des municipalités voisines et touristes);

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale a été construite en 1973 et que son état se détériore de plus en plus chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conserver cet actif important durant de nombreuses années et que des travaux de réfection importants devront être effectués rapidement;

CONSIDÉRANT QUE la capacité financière de la Municipalité est limitée et ne permet pas de couvrir la totalité des coûts prévus pour la réfection des installations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation du projet de réfection de la piscine municipale au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Le conseil de la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

Le conseil municipal désigne madame Stéphanie Marceau, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

11.2 PROGRAMME D'EMPLOIS VERTS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS (ACPL) – ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

L'Association canadienne des parcs et loisirs accorde à la Municipalité un financement dans le cadre du Programme d'emplois verts pour la responsable de l'embellissement des parcs et aménagements paysagers de la municipalité pour un montant de cinq mille soixante-deux dollars (5 062 \$).

23-180

11.3 BÂTIMENT DE SERVICE DE LA PATINOIRE – ACCEPTATION DE L'OFFRE ET OCTROI DU CONTRAT POUR LA DALLE DE BÉTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour la construction d'un bâtiment de service pour la patinoire et pour la réfection des patinoires;

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour la construction d'une dalle de béton pour le bâtiment de service de la patinoire a été négociée de gré à gré par le directeur général adjoint aux travaux publics à la suite d'un appel d'offres sur invitation infructueux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve l'octroi du contrat pour la construction d'une dalle de béton pour le bâtiment de services de la patinoire à l'entreprise M. Ménard Construction, situé au 1420 de la rue Hélène, à Normandin (Québec), G8M 4K8, pour un montant de 25 869,38 \$ incluant les taxes.

23-181

11.4 BÂTIMENT DE SERVICE DE LA PATINOIRE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION ET OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES COMPOSANTES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour la construction d'un bâtiment de service pour la patinoire et pour la réfection des patinoires;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice municipal au 160, rue Principale à Albanel, le 6 juillet 2023 à 10 h sous la supervision de madame Stéphanie Marceau, directrice générale, et à laquelle était présent monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, et madame Sylvie Girard, représentante pour MauDAN MJ Électrique inc.;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions nous ont été transmises en réponse à l'appel d'offres public, soit :

SOUMISSION N° 1 :

M. Gaudreault Électrique
200, rue de l'Église
Albanel (Québec) G8M 3G1

Soumission conforme déposée le 6 juillet 2023 à 8 h 47, au montant de 9 008,67 \$ incluant les taxes.

SOUMISSION N° 2 :

MauDAN MJ Électrique inc.
9281-3864 Québec inc.
350, rue de l'Église
Albanel (Québec) G8M 3G3

Soumission conforme déposée le 6 juillet 2023 à 9 h 53, au montant de 10 031,57 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel octroi le contrat pour la fourniture et l'installation des composantes électriques du nouveau bâtiment de services de la patinoire à l'entreprise M. Gaudreault Électrique, située au 200 de la rue de l'Église à Albanel pour un montant de 9 008,69 \$ incluant les taxes.

12. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENT

23-182

12.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager les organismes de son milieu;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de dons aux organismes suivants :

Fondation du CÉGEP de Saint-Félicien – Défi Déméter	100 \$
Maison Colombe-Veilleux – Omnium Joan Pelchat	300 \$
Total	400 \$

13. RÉSOLUTIONS

23-183

13.1 FESTIVAL DE LA GOURGANE – MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT le travail accompli par le comité organisateur et les bénévoles du Festival de la gourgane d'Albanel afin d'assurer le succès de la 47^e édition qui s'est tenue du 27 au 30 juillet 2023;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une motion de félicitations au comité organisateur du Festival de la gourgane pour le franc succès de la 47^e édition.

23-184

13.2 OPÉRATION GAREAUTRAIN – APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DES COMITÉS

Lors de la présente séance, en raison des vacances d'été et du fait que très peu d'organismes se réunissent en cette période, les membres du conseil n'ont pas d'information à partager.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions posées par les citoyens portent sur les sujets suivants :

- L'installation de dos d'âne sur la rue Principale;
- La borne-fontaine défectueuse dans la cour de l'ancienne Coop sur la rue Principale;
- Le cas d'un citoyen dont le terrain est très encombré;
- Le manque d'espace dans le local de Moisson Saguenay au Centre communautaire;
- La demande de relocalisation du Comptoir vestimentaire;
- L'entretien au Parc industriel en rapport avec la visibilité au coin de la rue et de la route régionale qui pose un danger;
- L'envoi d'une personne pour faire le ménage au presbytère après le Festival de la gourgane;
- La partie d'un terrain appartenant à la Congèlerie l'Héritier, situé sur le terrain de l'ancienne Coop rue Principale, qui est problématique chaque année.

23-185

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 25.

Fait et passé à Albanel en ce quatorzième jour d'août 2023.

DAVE PLOURDE, maire

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale